

Sorel-Tracy, le 28 mai 2019

Commission des études
Cégep de Sorel-Tracy
3000 boul. de Tracy
J3R 3B9

Objet : Avis de conformité des plans-cadres de cours – DEC Technologie de l'électronique industrielle

Aux membres de la commission des études,

À titre de professeur du programme Technologie de l'électronique industrielle, j'atteste que les plans-cadre énumérés ci-joints sont conformes et sont adoptés en comité de programme en date du 28 mai 2019.

Programme Technologie de l'électronique industrielle (plans-cadres de cours de la première année)

Numéro du cours	Titre du cours
243-116-SO	Circuits à courant continu
243-1A3-SO	Logique combinatoire et séquentielle
243-1P3-SO	Ordinateur outil
243-1S4-SO	Initiation à la profession de technologue
243-215-SO	Circuits à courant alternatif
243-224-SO	Circuits électroniques I
243-234-SO	Systèmes de contrôle-commande I

En espérant ces renseignements à votre entière satisfaction, veuillez agréer, membres de la commission des études, nos salutations les plus distinguées.



Martin Lebeau, coordonnateur du programme
DEC Technologie de l'électronique industrielle
Cégep de Sorel-Tracy

Avis de conformité de plans-cadres de cours

DEC Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)

Direction des études

**Présenté à la commission des études
du 24 octobre 2019**

**Présenté au conseil d'administration
du 28 novembre 2019**

1. Processus relatif à l'adoption des plans-cadres de cours

Les articles 10 et 11 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RRÉC) confient aux collèges la responsabilité d'établir les activités d'apprentissage en regard des objectifs et des standards des composantes de formation des programmes qui ont été définis par le ministère de l'Éducation. (RRÉC, article 11, D. 724-2008, a. 11.)

Pour exercer cette responsabilité, le processus institutionnel d'implantation et de suivi des programmes révisés au Cégep de Sorel-Tracy a prévu l'élaboration de plans-cadres de cours qui précisent les diverses composantes de chaque cours en regard des objectifs et des standards qui y seront mis en œuvre

La Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIDGP) du Cégep de Sorel-Tracy vise à encadrer le développement et l'implantation des programmes du Diplôme d'études collégiales et de l'Attestation d'études collégiales. Cette politique mentionne la participation des enseignants, des départements et des comités de programme (PIDGP, art. 6.4.1) pour assurer la qualité des programmes d'études. Le conseiller pédagogique assiste le personnel enseignant et la direction des études ou la direction de la formation continue pour l'élaboration et le développement des programmes d'études (PIDGP, art. 7.6.1). La direction de la formation continue est responsable de la gestion des programmes d'études et des activités de formation continue (PIDGP, art. 7.8.1). La direction des études est l'instance responsable de la supervision du développement, de l'implantation et du suivi des programmes d'études.

Le processus de suivi des programmes d'études incite, notamment l'enseignant à collaborer au mécanisme de concertation mis en place pour assurer la cohérence et l'efficacité du programme concerné par les cours qu'il dispense. La réalisation des plans-cadres du programme d'études correspond à une activité de développement et de suivi de programme qui permet également de témoigner de l'efficacité et de la cohérence du programme d'études.

L'expertise didactique et pédagogique est mise à profit par une collaboration entre les experts et les enseignants du domaine. Généralement, l'écriture des plans-cadres

relève de la responsabilité des enseignants qui travaillent en collaboration avec un conseiller pédagogique de la direction des études ou de la formation continue.

2. L'élaboration des plans-cadres

La réalisation des plans-cadres s'appuie sur un ensemble de documents de référence visant à assurer la conformité du plan-cadre aux politiques et dispositions propres au Cégep, de même que sa pertinence en regard au marché du travail :

- le *Règlement sur le régime des études collégiales*;
- la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*;
- le cahier de programme élaboré à partir d'une analyse de situation de travail; notamment : le logigramme de compétence; le profil de la personne diplômée, la dérivation des compétences et précisions sur les contenus de cours, de même que la grille de cours.

Les étapes de la démarche d'élaboration des plans-cadres de cours sont :

- l'analyse de l'énoncé ou des énoncés de compétences du cours;
- la détermination des étapes de la séquence d'apprentissage;
- l'élaboration d'un regroupement des éléments de compétence;
- la mise en relation des objectifs aux éléments de contenu pertinents;
- la rédaction de l'objectif terminal et la description du cours;
- la précision des stratégies d'enseignement, des stratégies d'apprentissage et des modalités d'évaluation formative et sommative appropriées;
- la détermination de la nature de l'épreuve terminale de cours et ses principaux critères d'évaluation.

La rédaction des différents plans-cadres s'appuie sur une structure qui détermine clairement les composantes des plans-cadres ainsi que les modalités d'application pour l'enseignant qui devra s'y référer pour l'élaboration de son plan d'étude, de ses cours et de son épreuve terminale de cours. Cette structure est commune à tous les programmes du cégep et adaptée pour les AEC élaborées dans un autre collège.

Les plans-cadres sont l'objet de consultation et de validation auprès des instances concernées, enseignants, départements, comités de programme ou table de la formation générale et conseiller pédagogique. Cet exercice permet d'assurer l'arrimage nécessaire entre les différents cours du programme de formation afin d'offrir une formation orientée vers une approche programme au regard des besoins spécifiques du programme.

Finalement, une fois jugés conformes par l'instance pertinente, les plans-cadres sont soumis à l'approbation du service des programmes de la direction des études pour recommandation à la commission des études en vue de leur adoption par le conseil d'administration.

3. Avis de conformité des plans-cadres de cours

La Direction des études du Cégep de Sorel-Tracy a mandaté les enseignants du programme de DEC *Technologie de l'électronique industrielle* en collaboration avec le conseiller pédagogique, monsieur William Lessard-Morin, pour assurer la validité

des plans-cadres apparaissant à la liste ci-dessous afin d'assurer la conformité des plans-cadres des cours de la première et de la deuxième session du programme.

4. Liste des plans-cadres visés*

Session 1

243-116-SO	Circuits à courant continu
243-1A3-SO	Logique combinatoire et séquentielle
243-1P3-SO	Ordinateur outil
243-1S4-SO	Initiation à la profession de technologue

Session 2

243-215-SO	Circuits à courant alternatif
243-224-SO	Circuits électroniques I
243-234-SO	Systèmes de contrôle-commande I

* Les plans-cadres de cours du DEC *Technologie de l'électronique industrielle* sont disponibles pour consultation à la Direction des études.